APRÈS ART. 16 N° **534** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 534

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh,
M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich,
Mme Récalde, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur,
Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin,
M. Vallaud, M. Vicot et M. William

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact de la réforme sur la radio et notamment sur son risque de disparition.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport afin d'évaluer les risques existants quant à la disparition de la radio, conséquence de la réforme.

En effet, en fusionnant certaines rédactions radio et télé dans des filiales "information" et "proximité" le risque d'uniformisation des contenus, d'appauvrissement de l'information et du pluralisme interne à l'audiovisuel public, en particulier pour la radio, est particulièrement élevé.

Le précédent de l'Australie, qui vient de revenir sur la fusion des médias publics radio et TV pour éviter un affaiblissement de la radio, devrait faire date. Comme celui de l'érosion des audiences des

APRÈS ART. 16 N° **534** 

radios privées françaises depuis les fusions RMC/BFM et RTL/M6 (respectivement -37% et -27% d'audiences en 7 ans).